



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 39609

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sort de la population civile de Tchétchénie, qui est la principale victime des bombardements russes. Il souhaite savoir quelles ont été les actions diplomatiques que la France a pu mener afin de contraindre les belligérants à respecter les principes humanitaires à l'égard des non-combattants, ainsi que celles visant à permettre aux organisations d'aide humanitaire d'apporter les secours nécessaires aux populations éprouvées.

Texte de la réponse

Dès le début de l'offensive militaire russe, la France n'a cessé, à titre bilatéral comme dans les enceintes multilatérales, d'exprimer sa très vive préoccupation face aux conséquences humaines dramatiques entraînées par les opérations en cours en Tchétchénie. La France a dit solennellement, à de multiples reprises, et tout dernièrement encore au sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à Istanbul les 18-19 novembre, au Conseil européen d'Helsinki, les 10-11 décembre, et au sommet du G8 à Berlin, le 16 décembre, qu'elle ne croit pas à une solution militaire, aussi brutale, aussi disproportionnée, avec les conséquences insupportables qu'elle a sur les populations. L'ultimatum lancé à la population civile de Grozny était totalement inacceptable. Lors du Conseil européen d'Helsinki, la France a été particulièrement active dans l'élaboration de la déclaration finale qui demande à la Russie Russes de ne pas donner suite à l'ultimatum contre la population civile de Grozny ; de mettre fin aux bombardements et à l'usage disproportionné et indiscriminé de la force contre la population tchéchène ; d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité des personnes humanitaires internationales, enfin, d'ouvrir sans délai un dialogue politique avec les autorités tchéchènes élues. Le Conseil européen a ainsi décidé de réexaminer sa coopération avec la Russie. La France continue par ailleurs d'insister pour que l'OSCE puisse agir à la fois sur les volets humanitaire et politique de la crise. Cette préoccupation première est évidemment le sort des populations civiles et des nombreuses personnes réfugiées et déplacées. A titre bilatéral, la France a décidé de verser une aide financière de deux millions de francs au Haut-Commissariat pour les réfugiés et au comité international de la Croix-Rouge, qui coordonnent l'assistance humanitaire internationale sur place. La France contribue par ailleurs à l'effort d'aide que l'Union européenne a de son côté décidé.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39609

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7333

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 837